



La Municipalité de Le Vaud vous souhaite un automne coloré



## FIN DE LA RESTRICTION DE CONSOMMATION D'EAU

Nous avons le plaisir de vous informer que la restriction d'eau est levée dès ce jour.

### 1. AUTORITE

#### Election complémentaire à la Municipalité

L'élection complémentaire est fixée au 27 novembre.

Ouverture des listes du lundi 3 octobre à 8h.00 jusqu'au lundi 31 octobre à 12h.00.

Une permanence pour dépôt de liste est assurée durant les vacances : mardi 25, mercredi 26, jeudi 27 et vendredi 28 octobre, de 7h.00 à 11h.00.

Pour tout renseignement, vous pouvez sans autre contacter le Greffe municipal, 022 366 25 62, greffe@levaud.ch

#### Fenêtres de l'Avent

La Municipalité et le personnel administratif vous convient le lundi 5 décembre de 17h.30 à 19h.30 dans les locaux de l'administration communale, Grand Rue 4.

La Crèche, l'UAPE et les logements protégés vous convient le mardi 13 décembre de 17h.30 à 19h.30 sur la place du Village 7.

Le Centre de tri et la Voirie vous convient le mercredi 14 décembre de 17h.30 à 19h.30 au centre de Tri.

### 2. ADMINISTRATION

Les bureaux de l'administration seront fermés du lundi 24 octobre au vendredi 28 octobre compris.

Réouverture le lundi 31 octobre selon l'horaire habituel.

En cas d'urgence, vous pouvez joindre notre Vice-Syndic, M. Jonathan Oldacre, au 079 202 43 27

### 3. AUBERGE COMMUNALE LA CHARRUE

L'Auberge est ouverte du mardi au samedi de 8h.30 à 23h.00

Fermeture hebdomadaire : dimanche et lundi

Gérants : Famille Negozzeki

T. +41 (0)22 366 66 50

Mail : la-charrue@la-charrue.ch

A disposition :

Salle des sociétés, merci de réserver 24 heures à l'avance directement auprès de l'Auberge.

Salle avec billard, baby-foot et fléchettes.

### 4. LEVEE RESTRICTION DES FEUX

L'Etat de Vaud lève l'interdiction générale de faire du feu en plein air.

### 5. ECLAIRAGE PUBLIC

L'éclairage sera réduit de deux heures supplémentaires, il sera éteint de 23h.00 à 6h.00 hormis les passages piétons de Mollenson et Place du Battoir ainsi que les éclairages liés à ces derniers.

## 6. DENEIGEMENT

Un tout-ménage sera adressé à la population vaudie s'agissant de la manière de déneiger. Il suivra courant novembre. Veuillez tailler les branches de vos arbres et/ou haies dépassant sur les trottoirs, chemins et routes, afin de faciliter le passage des machines.

## 7. POLICE DES CONSTRUCTIONS

Tout projet de construction et/ou rénovation doit être présenté à la Municipalité pour autorisation, y compris ceux de minime importance, comme par exemple la pose de clôture.

Si le dossier nécessite l'aval de notre Service Technique, un délai de deux à trois semaines est requis pour obtenir un retour.

## 8. BIODIVERSITE

Haies vivantes :

Profitez du projet de soutien financier de la part du Canton de Vaud pour remplacer vos lauriers-cerises (laurelles) par des haies indigènes et ainsi promouvoir la biodiversité dans l'espace bâti.

Le but de l'action est de supprimer cette espèce exotique et invasive chez les particuliers qui le souhaitent.

Les Vaulis intéressés doivent s'inscrire d'ici lundi 31 octobre 2022 auprès de Sébastien Humbert, municipal en charge du dicastère, au 079 754 75 66 ou par email à [sebastien.humbert@levaud.ch](mailto:sebastien.humbert@levaud.ch)

Toutes les informations nécessaires peuvent être obtenues auprès de Sébastien Humbert.

## 9. SADEC

La SADEC a prévu un montant de CHF 50'000.- qui sera distribué après évaluation à tout projet concernant le recyclage, la revalorisation des déchets ainsi qu'à la limitation de production de ces derniers.

Les candidatures sont à envoyer avant le lundi 31 octobre à SADEC SA, En Vertelin 3, 1196 Gland.

Plus d'informations sur <https://www.sadec.ch/fr/187/subventions-diverses>

## 10. PENURIE D'ELECTRICITE

Dans le cas avéré de pénurie d'électricité, vous êtes priés de faire preuve de diligence en éteignant tous les consommateurs non essentiels ainsi que de diminuer au maximum votre consommation d'eau.

